RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

ZONE DE DISTRIBUTION : CRAVANT

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates et en pesticides élevées. Sa consommation est interdite aux femmes enceintes et aux nourrissons.
Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours d'étude.

Eau de bonne qualité microbiologique.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE D'ARBAUT (CRAVANT). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement au chlore.

Votre réseau alimente de façon permanente CRAVANT, soit 835 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE DEUX RIVIERES » et depuis le 1er janvier 2025: "FEDERATION DES EAUX PUISAYE FORTERRE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FEDERATION EAUX PUISAYE-FORTERRE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **51,5 mg/L**
Valeur maxi : **56 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **25 %**
Nombre de substances recherchées : **353**
Valeur maxi : **1,07 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **atrazine déséthyl déisopropyl ; chlorothalonil r471811**

TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur maxi : **0,52 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau liée à la nature géologique des sols exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **22 °f**
Valeur maxi : **22,3 °f**

Édité le **03/06/2025**

UDI **089000496**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté - Délégation Départementale de l'Yonne
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr 0808 807 107 ARS-BFC-DSP-SE-89@ars.sante.fr